	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 26022
---	--	----------------------------

SEANCE du : 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 24 février 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Anne ROUX
Thierry BAUDOIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU, présente de 18h40 à 21h25	
Hélène BROUSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Florence BAZZOLI	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN, excusé - pouvoir à Anne ROUX
Anita BRIFFE	Constance MACKOW, excusée - pouvoir à Nathalie MOREAU	Philippe ROBIN
Jamel CHENIOUR, excusé - pouvoir à Bruno COTHOUIS	Nathalie MOREAU, absente de 18h30 à 18h40 et de 21h25 à 21h40	Rodolph THIBAudeau

Secrétaire de séance : Thierry BAUDOIN, assisté des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques
 Thierry NOMBALAY, Directeur des Finances



Travaux de réhabilitation de l'Espace Simone Veil sur la Commune de Bressuire

Dossier présenté par Bérangère BAZANTAY.

Par délibération 24215 du 19 décembre 2024, le Conseil Municipal a notamment, approuvé le lancement d'un appel d'offres ouverts pour les travaux de réhabilitation de l'Espace Simone Veil à Bressuire pour un montant des travaux estimé à 7 758 248 € HT.

Pour rappel, les travaux sont répartis en 21 lots :

Lots	Désignation
01	DESAMIANPAGE
02	GROS OEUVRE
03	TRAVAUX SUR PIERRE - ENDUIT CHAUX
04	CHARPENTE BOIS
05	COUVERTURE ARDOISE ET TUILES - ZINGUERIE
06	BARDAGE METALLIQUE - ETANCHEITE
07	ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR (ITE)
08	MENUISERIE EXTERIEURE ACIER - SERRURERIE
09	MENUISERIE EXTERIEURE BOIS - FERMETURES
10	MENUISERIE INTERIEURE BOIS - MOBILIER
11	CLOISONS SECHES
12	PLAFONDS SUSPENDUS
13	CHAPE - REVETEMENT DE SOLS SCELLES

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20260309-DG_DEL_2026_022-DE
 Date de télétransmission : 09/03/2026
 Date de réception préfecture : 09/03/2026

14	REVETEMENT DE SOLS COLLES
15	PEINTURE - NETTOYAGE
16	ASCENSEUR
17	ELECTRICITE
18	PLOMBERIE - SANITAIRE
19	CHAUFFAGE - VENTILATION
20	VOIRIE RESEAUX DIVERS (VRD)
21	AMENAGEMENTS PAYSAGERS

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 mai 2025, après avoir entendu le Rapport d'Analyse des Offres a décidé :

- D'attribuer le LOT 1 DESAMIANTAGE à SAS WATT INSTALLATION - 79300 BRESSUIRE, pour un montant de 10.870€ HT.
- D'attribuer le LOT 2 GROS ŒUVRE à BREUIL BATIMENT - 86440 MIGNE AUXANCES, pour un montant de 1 649 696.57 € HT, correspondant à l'offre avec les variantes suivantes : V01 ET VE2.
- D'attribuer le LOT 5 COUVERTURE ARDOISE ET TUILES - ZINGUERIE à FBM SARL - 79300 BRESSUIRE, pour un montant de 205 979.20 € HT.
- D'attribuer le LOT 11 CLOISONS SECHES à CLOCHARD DOLOR SAS - 79300 BRESSUIRE, pour un montant de 535 392.39 € HT.
- D'attribuer le LOT 16 ASCENSEUR à TK ELEVATOR - 49001 ANGERS Cedex 01, pour un montant de 58.000 € HT.
- D'attribuer le LOT 17 ELECTRICITE à SAS Michel BOISSINOT - 79700 MAULEON, pour un montant de 630.100 € HT.
- D'attribuer le LOT 18 PLOMBRIE - SANITAIRE à SAS Michel BOISSINOT - 79700 MAULEON, pour un montant de 62.000 € HT.
- D'attribuer le LOT 19 CHAUFFAGE à SAS Michel BOISSINOT - 79700 MAULEON, pour un montant de 620 077.32 € HT, correspondant à la variante 04.
- D'attribuer le LOT 20 VOIRIES RESEAUX DIVERS à SAS PELLETIER TP - 79143 CERIZAY Cedex, pour un montant de 705 839,47 € HT décomposé de la façon suivante :
 - Offre de base : 694 457.22 € HT ;
 - PSE 1 : 11 382.25 € HT.
- D'attribuer le LOT 21 AMENAGEMENTS PAYSAGERS à SARL JDO PAYSAGE - 86530 NAINTE, pour un montant de 273 502.29 € HT, correspondant à l'offre de base et à la variante 1.
- De déclarer sans suite les lots 3, 4, 7 et 9 pour motif d'infructuosité et de les relancer en procédure avec négociation conformément à l'Article R 2124-3-6° du Code de la Commande Publique.
- De déclarer sans suite les lots 6, 8, 10, 12, 13, 14 et 15 pour motif d'infructuosité et de les relancer en MAPA petits lots conformément à l'Article R 2123-1 du Code de la Commande Publique.

Les lots 1, 2, 5, 11, 16 à 21 ont été signés et notifiés aux titulaires le 26 mai 2025. Les montants des travaux de ces lots s'élèvent à 4 751 457,24 € HT.

A l'issue de la première consultation, les lots 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14 et 15 ont été déclarés sans suite pour cause d'infructuosité. Ils ont donc fait l'objet de nouvelles procédures.

Les lots 3, 4, 7 et 9 ont fait l'objet d'une procédure avec négociation conformément à l'Article R 2124-3-6° du Code de la Commande Publique.

La Commission MAPA réunie le 1^{er} septembre 2025, après avoir entendu le rapport d'analyse des offres, a décidé :

- D'attribuer le LOT 3 : TRAVAUX SUR PIERRE - ENDUIT CHAUX à SARL ART de BATIR - 86600 COULOMBIERS, pour un montant de 1 095 281.94 € HT.
- D'attribuer le LOT 4 CHARPENTE BOIS à LA CHARPENTE THOUARSAISE SAS - 79100 THOUARS, pour un montant de 289 398.12 € HT, correspondant à la variante E1 proposée par l'entreprise.
- D'attribuer le LOT 9 MENUISERIE EXTERIEURE BOIS - FERMETURES à l'entreprise BODY MENUISERIE - 79300 BRESSUIRE, pour un montant de 397 726.82 € HT, correspondant à l'offre de base + variante 5.
- De déclarer le lot 7 infructueux et de le relancer selon une procédure qui sera définie ultérieurement.

Les lots 6, 8, 10, 12, 13, 14 et 15 ont fait l'objet d'une procédure adaptée « MAPA petits lots » conformément à l'article R 2123-1 du Code de la Commande Publique.

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20260309-DG_DEL_2026_022-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

La Commission MAPA réunie le 1er septembre 2025 après avoir entendu le rapport d'analyse des offres, a décidé :

- De déclarer le LOT 6 BARDAGE METALLIQUE – ETANCHEITE infructueux pour absence d'offres et de relancer une procédure.
- De déclarer le LOT 8 MENUISERIE EXTERIEURE ACIER – SERRURERIE infructueux pour offres inacceptables et de relancer une procédure.
- D'attribuer le LOT 10 MENUISERIE INTERIEURE BOIS – MOBILIER à SARL MENUISERIE GIRARD - 79200 LE TALLUD, pour un montant de 350.000 € HT.
- D'attribuer le LOT 12 PLAFONDS SUSPENDUS à SAS REVS'PLAFONDS - 79180 CHAURAY, pour un montant de 113 442.68 € HT, correspondant à l'offre de base et la variante E2.
- D'attribuer le 13 CHAPE - REVETEMENT DE SOLS SCELLES à BATISOLPLUS - 86100 CHATELLERAULT, pour un montant de 125.000 € HT.
- D'attribuer le 14 REVETEMENT DE SOLS COLLES à SAS MERLET DECO - 79140 CERIZAY, pour un montant de 77 459.83 € HT.
- D'attribuer le 15 PEINTURE – NETTOYAGE à SAS MERLET DECO - 79140 CERIZAY, pour un montant de 140.000 € HT.

Les lots 3, 4, 9, 10, 12, 13, 14 et 15 ont été signés le 15 septembre 2025 et notifiés aux titulaires le 16 septembre 2025. Les montants des travaux après attribution desdits lots s'élèvent à 7 339 766.63 € HT.

A l'issue de ces nouvelles consultations, les lots 6, 7 et 8 ont été déclarés sans suite pour cause d'infructuosité. Ils ont donc fait l'objet de nouvelles procédures.

Le lot 7 a fait l'objet d'une procédure avec négociation conformément à l'Article R 2124-3-6° du Code de la Commande Publique.

La Commission MAPA réunie le 8 décembre 2025, après avoir entendu le rapport d'analyse des offres, a décidé :

- D'attribuer le LOT 7 : ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR à Société Poitevine de Peinture – SPP – 86440 MIGNE AUXANCES, pour un montant de 181 996.69 € HT.

Le lot 7 a été signé le 23 décembre 2025 et notifié au titulaire le 5 janvier 2026. Les montants des travaux après attribution dudit lot s'élèvent à 7 521 763.32 € HT.

Le lot 6 a fait l'objet d'une procédure adaptée restreinte conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique après scission du lot en 2 :

- Lot 6a : ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR ;
- Lot 6b : ETANCHEITE.

La Commission MAPA réunie le 26 janvier 2026, après avoir entendu le rapport d'analyse des offres, a décidé :

- D'attribuer le LOT 6a : ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR à SAPAC- 86440 MIGNE AUXANCES, pour un montant de 89 090.11 € HT, correspondant à l'offre variante.
- De déclarer le LOT 6b infructueux pour absence d'offres.

Le lot 6a a été signé et notifié au titulaire le 9 février 2026. Les montants des travaux après attribution dudit lot s'élèvent à 7 610 853.43 € HT.

Le lot 8 a fait l'objet d'une procédure adaptée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

La Commission MAPA réunie le 9 février 2026, après avoir entendu le rapport d'analyse des offres, a décidé :

- D'attribuer le LOT 8 : MENUISERIE EXTERIEURE ACIER – SERRURERIE à CSM 79 – 79310 MAZIERES EN GATINES, pour un montant de 440 799.15 € HT.

Le lot 6b a fait l'objet d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence conformément aux articles L. 2122-1 et R. 2122-2 du code de la commande publique.

La Commission MAPA réunie le 9 février 2026, après avoir entendu le rapport d'analyse des offres, a décidé :

- D'attribuer le LOT 6b : ETANCHEITE à BREUIL BATIMENT - 86440 MIGNE AUXANCES, pour un montant de 68 332.23 € HT.

Les lot 6b et 8 ont été attribués le 9 février 2026. Les montants des travaux après attribution desdits lots s'élèvent à 8 119 984.81 € HT.

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20260309-DG_DEL_2026_022-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

Compte tenu de ces montants supérieurs à l'estimation acceptée par le maître d'ouvrage et à l'autorisation votée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 19 décembre 2024 pour signer les marchés, il convient d'approuver le nouveau montant du projet.

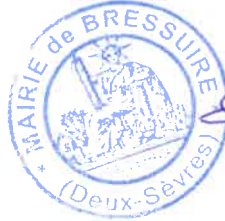
VU les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER le montant des marchés de travaux pour 8 119 984.81 € HT ;
- D'IMPUTER ces dépenses sur les crédits ouverts au budget ;
- D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer le marché avec le titulaire retenu pour chaque lot.

Le Secrétaire de séance,

Thierry BAUDOUIN



Le Maire,

Emmanuelle MENARD

